



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU BAS-RHIN

Direction Départementale
des Territoires

Service de l'Environnement
et de la Gestion des Espaces

Calendrier synthétique de la préparation des nouveaux baux de chasse communaux dans le BAS-RHIN 2015-2024

1) CONSULTATION DES PROPRIETAIRES FONCIERS :

<u>Durée réglementaire</u>	<u>Échéances</u>	<u>Procédure</u>
Du 01.08.2014 au 01.09.2014 Du 01.09.2014 au 30.09.2014		1. Recherche des propriétaires fonciers et 2. Consultation écrite ou réunion des propriétaires (art.7)
	01.10.2014	3. Date limite impérative pour le résultat de la consultation des propriétaires
	05.10.2014	4. Date limite de publication du procès-verbal relatant la décision d'affectation du produit de la location de la chasse (article 7)

10 jours maximum entre le point 4 et les points 5 et 6

15.10.2014	5. Date limite de notification du droit de priorité du locataire sortant (article 2-2)
15.10.2014	6. Date limite de notification de la décision des propriétaires réservataires (article 4)

2) SANS CONSULTATION DES PROPRIETAIRES : (loyer reversé aux propriétaires)

15.10.2014	5. Date limite de notification du droit de priorité du locataire sortant (article 2-2)
15.10.2014	6. Date limite de notification de la décision des propriétaires réservataires (article 4)

3) MODE DE LOCATION :

a) Conventions de gré à gré :

20.10.2014	Date limite avis de la CCCC ou CICC sur les demandes de gré à gré (article 18)
01.11.2014	7. Date limite de signature des conventions de gré à gré (article 18)

b) Adjudication publique :

15.09.2014 -15.10.2014

- 8. Constitution de la commission consultative communale ou intercommunale (article 8)
- 9. délimitation des lots communaux ou intercommunaux (article 3)

10 jours au moins entre les points 4, 6 et 10

02.11.2014

- 10. Fixation du choix de la date d'adjudication (article 3 & 19)
- 11. première annonce de la date d'adjudication (article 19)

**10 semaines entre les points 11 et 14
6 semaines entre les points 12 et 14
et 15 jours entre les points 13 et 14**

- 12. Délai limite de présentation des candidatures (article 16)
- 13. Notification des rejets de candidature (article 17).
- 14. Location par adjudication publique (articles 16,17 et 19)

c) Appel d'Offres :

15.09.2014 -15.10.2014

- 15. Constitution de la commission consultative communale ou intercommunale (article 8)
- 16. Délimitation des lots communaux ou intercommunaux (article 3)

10 jours au moins entre les points 4, 6 et 18

02.11.2014

- 17. Fixation de la date des remises d'offres (articles 3 & 20)
- 18. Publication de l'appel d'offres (article 20)

6 semaines entre les points 18 et 19

- 19. remise des offres (article 20).
- 20. Notification du rejet des offres des candidats non retenus (article 20)

1^{er} FEVRIER 2015 ECHEANCE DES BAUX ACTUELS